



Casier judiciaire bulletin 2 effacement condamnation

Par **laurentpiro_old**, le **02/11/2007** à **16:28**

bonjour!

je vous explique ma situation :

j'ai etait condamné il y'a 2ans de cela suite a des violences....

j'ai etait condamné le 19 janvier 2006 a la peine de 10mois d'emprisonnement avec sursis avec une mise a l'epreuve pendant 2ans

donc le 19 janvier 2008 sa fera 2ans j'aimerais savoir si cette condamnation reste sur le casier judiciaire ou si elle s'efface automatiquement comme j'ai entendu dire dernièrement??

j'ai aussi une autre questions j'ai demander un effacement du bulletin 2 je voulais savoir combien de temps cela pouvais metre entre la demande et l'effacement car j'aimerais faire une formation tres bientot je ne veux pas que mon casier me bloque

merci pour vos reponses